

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA
Arrondissement de
SAINT-CLAUDE
Canton de
MOIRANS-EN-MONTAGNE
Commune de VILLARDS-D'HÉRIA
N° INSEE 39 561

**Délibération N°
67-2022**

Nombre de Membres

- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 10
- ayant donné procuration : 3
- absents excusés : 3
- absents : 0

Date de convocation :

06/12/2022

Date d'affichage :

06/12/2022

Objet de la délibération

**Subvention accordée à une
association**

**Résultat du
vote**

- pour : 10
- contre : 0
- abstention : 0

Envoyé en préfecture le 04/01/2023

Reçu en préfecture le 04/01/2023

Publié le 04/01/2023

ID : 039-213905615-20221215-67_2022_SUBVENT-DE

**Extrait du Registre
des délibérations du conseil municipal**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 18 heures 30,

Étaient présents : Jean-Robert BONDIER, Michaël MARILLIER, Aïcha BURDAIRON,
Alain MOISSONNIER, Rachel HUGUES, Jan VINCENT, Floriano DE MATOS,

Étaient représentés : Michel BONDIER, Gilles VINCENT

Procurations données :

- de Michel BONDIER à Jan VINCENT
- de Gilles VINCENT à Floriano De MATOS
- de Dominique LACROIX à Aïcha BURDAIRON

Les conseillers présents formant la majorité de membres en exercice, il a été procédé
à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

M. Michaël MARILLIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Président de séance : M. le Maire, Jean-Robert BONDIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'association Jura Sud Escalade, en date du 30
novembre 2022 ;

Sur proposition du Maire ;

Après en avoir délibéré par scrutin ordinaire à mains levées, le conseil municipal

DÉCIDE

D'octroyer la somme de 450 € de subvention de fonctionnement à l'association Jura Sud
Escalade.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente
délibération.

Le secrétaire de séance
Michaël MARILLIER

Fait et délibéré à VILLARDS-D'HÉRIA, le 15/12/2022

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme, le Maire,
Jean-Robert BONDIER

